



ANNEXE 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Adoptée par le Comité syndical du SDESM du 06/04/2022 - délibération référencée 2022-29

Intitulé	Modalités de calcul	Commune adhérente au SDESM ne percevant pas la TCCFE ⁽¹⁾	Commune adhérente au SDESM percevant la TCCFE ⁽¹⁾	EPCI ⁽²⁾	EPIC ⁽³⁾	Société ou personne morale de droit privé
article 2 Coût de mise à disposition	par livraison	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
article 3 Redevance 1 Forfait	forfait par an	0 €	0 €	1 000 € <i>après la période d'essai</i>	3 000 € <i>après la période d'essai</i>	500 € <i>après la période d'essai</i>
article 3 Redevance 2 Fonctions avancées	forfait par an	300 €	750 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
article 3 Redevance 3 Comptes supplémentaires	par compte par an	25 € <i>à partir du 3^e compte</i>	25 € <i>à partir du 3^e compte</i>	25 € <i>à partir du 2^e compte</i>	25 € <i>à partir du 2^e compte</i>	25 € <i>à partir du 2^e compte</i>
article 4 Participation Déplacement pour assistance	par déplacement	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
article 4 Participation Création de couches d'information supplémentaires dans le portail	sur devis	_____				
article 4 Participation Assistance à la déclaration de réseau sur la plateforme nationale	sur devis	_____				

⁽¹⁾ Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

⁽²⁾ Établissement Public de Coopération Intercommunal

⁽³⁾ Établissement Public Industriel ou Commercial